

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
44e séance
tenue le
jeudi 20 novembre 1997
à 15 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 44e SÉANCE

Président : M. de ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- f) PREMIÈRE DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.44
25 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 45.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

f) PREMIÈRE DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (suite)

Projet de résolution relatif au rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté (A/C.2/52/L.27)

1. M. CHOWDURY (Bangladesh), présentant au nom de ses auteurs le projet de résolution A/C.2/52/L.27, intitulé "Rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté", signale qu'aux auteurs de ce projet de résolution, le Bangladesh, le Cap-Vert et le Pérou, sont venus s'ajouter le Canada, le Chili, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, le Japon, le Liban, la Malaisie, le Mali, la Mongolie, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, la République démocratique populaire lao, le Samoa, le Sénégal et Sri Lanka.

2. Le projet de résolution porte essentiellement sur le rôle que peut jouer le microcrédit dans l'élimination de la pauvreté. Le préambule signale que les programmes de microcrédit, qui ont surtout profité aux femmes, ont réussi à créer des emplois indépendants productifs en permettant un accès à de petits prêts à des personnes vivant dans la pauvreté. Dans le dispositif de ce projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite des résultats du Sommet sur le microcrédit, qui s'est tenu à Washington en février 1997, avec la participation de nombreux organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale, et elle prend acte de la Déclaration et du Plan d'action, ainsi que du communiqué émis par le Conseil des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet, et des messages adressés au Sommet par le Président du Groupe des 77 et la Chine et par le Secrétaire général des Nations Unies; elle encourage tous ceux qui participent à des programmes d'élimination de la pauvreté à envisager d'inclure les mécanismes de microcrédit dans leurs stratégies, et à adopter des politiques propres à appuyer la mise en place d'institutions de microcrédit; et elle invite les organes, organismes et institutions des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales et régionales et les organismes donateurs qui s'occupent de l'élimination de la pauvreté, à envisager d'inclure dans leurs programmes la modalité du microcrédit; elle invite également toutes les organisations non gouvernementales intéressées, d'autres partenaires de la société civile et le secteur privé à appuyer les mécanismes de microcrédit et à en inclure, le cas échéant, dans leurs programmes d'élimination de la pauvreté.

3. Compte tenu de l'utilité de l'idée et de l'objectif de ce projet de résolution, l'orateur espère qu'il sera adopté par consensus.

La séance est levée à 15 h 55.